



63-2024

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 12/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-quatre le 8 octobre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 8/11/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR, Julien DELHEUR.

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Avenant lot 3 Sarl FAURE

Le maire rappelle qu'à la suite de la mise à nu des murs existants du commerce, il s'est avéré qu'il n'était pas possible, selon le projet, de les garder car ils ne garantissaient pas une assez grande stabilité pour le futur bâtiment. Il a donc été décidé de commun accord avec le cabinet LINK de procéder à une démolition ; L'entreprise Faure présente donc un devis.

S'ajoute au marché selon le devis 19 800 € TTC

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à

Signer le devis 19 800 € TTC

Signer l'avenant 2 au marché lot 3 de 19 800 € TTC

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :**

Signer le devis 19 800 € TTC

Signer l'avenant 2 au marché lot 3 de 19 800 € TTC

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 0

Contre : 0

08/10/2024

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 21/11 /2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 21 /11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20241121-delib2cm11-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

08/10/2024